## Qualités et défauts de la taxonomie européenne

Le TEG, groupe missionné par la Commission européenne, a proposé, après un et demi de travaux, une version finale de la taxonomie pour la finance durable sur laquelle il travaillait pour répondre au plan d’action votée par la Commission. Cette taxonomie aura des conséquences importantes pour les marchés financiers..

### Conséquences pour les acteurs : un nouveau reporting !

Désormais, les produits vendus comme verts seront ou non conformes à la taxonomie européenne. Les régulateurs européens seront chargés de s’assurer de la rigueur des *reporting* et de la véracité des données communiquées sur le marché. Pour les obligations vertes, les projets devront, pour être certifiables par un tiers, être conformes aux exigences de la taxonomie.

Un *reporting* cohérent avec la taxonomie européenne sera obligatoire pour les acteurs du marché financier (selon leurs produits financiers), les grandes entreprises et les pouvoirs publics. Toutefois, des actes délégués seront publiés par la Commission européenne pour que ce *reporting* puisse être mis en place dès 2021 par les acteurs.

La large diffusion de la taxonomie est absolument essentielle pour l’atteinte de ses objectifs environnementaux : la taxonomie européenne créé de cliquet sur les attentes des parties pour les différentes activités. En effet, une activité considérée comme conforme à la taxonomie et aux objectifs de l’Accord de Paris et l’UE à tCO2e/unité sera difficilement qualifiable de durable en dessous de ce seuil. Cet effet est très positif pour les activités, dont les meilleures pratiques environnementales sont désormais clairement identifiées.

### Une trop grande exigence ?

Pourtant, lors de la consultation du début de l’année 2019, plusieurs avis d’entreprises et d’acteurs financiers ont souligné le point[[1]](#footnote-1). Le CICERO, spécialisé en obligations vertes, estime que deux tiers des émetteurs d’obligations vertes ne seraient pas capables d’être conformes aux critères du TEG[[2]](#footnote-2). Dans son travail de synthèse sur la taxonomie européenne, Natixis démontre qu’un certain nombre d’activités seraient *de facto* exclues à cause de ce niveau d’exigence trop élevé.

Plusieurs critiques ont également été émises sur la méthodologie employée. D’abord, le CICERO souligne le risque entraîné par la séparation des deux objectifs concernant le changement climatique, sa réduction et son adaptation. Ensuite, plusieurs acteurs reprochent à la taxonomie d’évaluer les activités économiques en dehors de tout contexte. Ainsi, l’ICMA souligne que l’analyse de la durabilité nécessite de prendre en compte toutes les dimensions de celle-ci, notamment sa chaîne de valeur et sa fin de vie, mais aussi sa géographie et l’état des technologies[[3]](#footnote-3). Jean-Marc Jancovici, associé fondateur de Carbone 4, cabinet de conseil environnemental, donne un exemple : « Investir dans une centrale à charbon pour diminuer de moitié les émissions ou remplacer une centrale à charbon par une centrale à gaz est vert. Investir dans une ferme éolienne pour remplacer une centrale nucléaire n’est pas vert »[[4]](#footnote-4).

Certains critiquent aussi le manque de nuances qu’offre la taxonomie. C’est le cas de Jochen Krimphoff, directeur de la finance durable du *World Wildlife Fund* (WWF). Membre du TEG, il a défendu durant les travaux que la taxonomie soit un nuancier allant du vert (bonne note environnementale) au rouge (mauvaise note environnementale)[[5]](#footnote-5). Ce système de notation décrit par le WWF est très similaire de celui du *Green Weighting Factor*, construit par Natixis.

La taxonomie, notamment à cause de son exhaustivité, est aussi jugée difficile à appliquer pour le moment. Le manque de données semble être le principal obstacle à sa bonne mise en œuvre. L’ICMA souligne que ces données vont demander des ressources supplémentaires et probablement de nouvelles compétences[[6]](#footnote-6). Natixis évoque aussi le problème : « Natixis, dans le contexte du *Green Weighting Factor*, a déjà dû identifier les activités vertes à partir des informations disponibles sur les financements dans une banque de grande clientèle : plusieurs critères utilisés pour définir les activités vertes ne sont tout simplement pas disponibles, même pour les financements de projet, plus riches en information »[[7]](#footnote-7). Ce problème va probablement se résorber au fur et à mesure, les exigences réglementaires en *reporting* extra-financier se renforçant. Les entreprises vont de plus en plus divulguer des données sur les aspects environnementaux et sociaux recherchés. Cependant, ce manque de données reste un problème constant de la finance verte et durable que Mark Carney avait déjà souligné en 2015[[8]](#footnote-8).

Ainsi, malgré ces critiques inévitables lors d’un travail de cette ampleur, la taxonomie européenne semble être en capacité de s’établir sur le marché de la finance durable comme une référence. Il reste à déterminer l’impact que la mise en place de ce langage commun aura sur le secteur financier.

1. *Published results: taxonomy feedback usuability*, Commission européenne, consulté le 21 juillet 2019, <https://ec.europa.eu/eusurvey/publication/taxonomy-feedback-usability?surveylanguage=en> [↑](#footnote-ref-1)
2. Gustafsson, Reichenberg Aline, « Climate Bonds : the Devil is in the Details… and in the Price », *Nordsip*, publié le 8 février 2019, consulté le 21 juillet 2019, <https://nordsip.com/2019/02/08/climate-bonds-the-devil-is-in-the-details-and-in-the-price/> [↑](#footnote-ref-2)
3. *Published results: taxonomy feedback usuability*, ICMA, op. cit. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Published results: taxonomy feedback usuability*, Jean-Marc Jancovici, op. cit. [↑](#footnote-ref-4)
5. « The Anatomy of a Taxonomy », *Environmental Finance*, publié le 11 juillet 2018, consulté le 22 juillet 2019, <https://www.environmental-finance.com/content/analysis/the-anatomy-of-a-taxonomy.html> [↑](#footnote-ref-5)
6. *Published results: taxonomy feedback usuability*, ICMA, op. cit. [↑](#footnote-ref-6)
7. *Published results: taxonomy feedback usuability*, Natixis, op. cit. [↑](#footnote-ref-7)
8. Carney, M., 2015, op. cit. [↑](#footnote-ref-8)